

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-055-2021-06

PUBLIÉ LE 24 JUIN 2021

## **Sommaire**

# Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / Service régional d'économie agricole

IDF-2021-06-23-00003 - ARRÊTÉ accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles à l'EARL DE LA PETITE FERME DE CHEVANNES à Chevannes au titre du contrôle des structures et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles (5 pages) IDF-2021-06-23-00002 - ARRÊTÉ accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles à Monsieur MARTIN CHEVALLIER à SERMAISE au titre du contrôle des structures et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles (7 pages)

Page 3

Page 9

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France

IDF-2021-06-23-00003

ARRÊTÉ accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles à l'EARL DE LA PETITE FERME DE CHEVANNES à Chevannes au titre du contrôle des structures et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles



## Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la forêt

#### ARRÊTÉ

Accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles à l'EARL DE LA PETITE FERME DE CHEVANNES – 91610 à Chevannes au titre du contrôle des structures et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles

### LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment :

- > L'article L312-1 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles,
- > Les articles L331-1 et suivants,
- > Les articles R312-1 et suivants,
- > Les articles R331-1 et suivants,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu le décret 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles et au contrôle des structures des exploitations agricoles,

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant le modèle d'arrêté préfectoral portant schéma directeur régional des exploitations agricoles,

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant les modalités de calcul des équivalences par type de production, région naturelle ou territoire pour l'établissement du schéma directeur régional des exploitations agricoles,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 juin 2016 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Île-de-France,

Vu l'arrêté préfectoral IDF-n° 2020-08-17-008 du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Benjamin BEAUSSANT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative;

DRIAAF Ile-de-France – 18 avenue Carnot 94234 - CACHAN Cedex Tél : 01 41 24 17 00

Vu l'arrêté préfectoral IDF-021-04-02-00011 du 2 avril 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative;

Vu la demande d'autorisation d'exploiter n°21-07, déposée le 17/03/2021, émanant de

M. Raphaël BOUCHE souhaitant s'installer en tant que gérant unique, au sein de l'EARL DE LA PETITE FERME DE CHEVANNES, dont le siège social se situera à BALLANCOURT-SUR-ESSONNE;

Vu l'information portée à la connaissance des membres de la section économie des exploitations agricoles de la Commission départementale d'orientation et de l'agriculture de l'Essonne, par voie dématérialisée, le 23/04/2021.

#### **CONSIDÉRANT:**

- L'absence de candidature concurrente suite à la publicité du 25/03/2021;
- La situation de l'EARL DE LA PETITE FERME DE CHEVANNES, au sein de laquelle M. Raphaël BOUCHE;
  - qui souhaite s'installer avec la dotation jeune agriculteur et devenir gérant de la société;
  - qui dispose de la capacité agricole;
  - qui reprend 100 % des parts sociales de l'exploitation cédante ;
  - qui souhaite s'installer sur :
    - la totalité des terres exploitées par la SCA FERME DE CHEVANNES, représentée par M. Eric GUILBERT, (voir en annexe les références des parcelles et les propriétaires co-indivisaires) situées sur les communes de Chevannes et Mennecy soit 141 ha 68 a 55 ca;
    - 2 ha 08 a 50 ca de terres exploitées par l'Indivision Augeot (parcelle ZC0023 sur la commune de Mennecy)
  - qui entend poursuivre le développement de l'entreprise ;
- Qu'en conséquence, dès lors, que cette opération conduirait l'EARL DE LA PETITE FERME DE CHEVANNES, à mettre en valeur une surface de 143 ha 77 a 05 ca ;
  - la demande est conforme aux orientations du SDREA d'Île-de-France, et notamment celles ayant pour objectif:
    - de soutenir l'installation et la transmission des exploitations agricoles pour assurer le renouvellement intergénérationnel ;
    - de permettre le maintien de l'emploi en milieu rural;

DRIAAF Ile-de-France – 18 avenue Carnot 94234 - CACHAN Cedex Tél : 01 41 24 17 00

 consolider ou maintenir l'exploitation afin de permettre à celles-ci d'atteindre ou de conserver une dimension économique viable;

• Que l'opération envisagée par M. Raphaël BOUCHE figure en priorité n°1 a) au schéma directeur régional des exploitations agricoles d'Île-de-France, soit l'installation avec la Dotation jeune agriculteur.

## ARRÊTE

#### Article 1er

L'EARL DE LA PETITE FERME DE CHEVANNES représentée par M. Raphaël BOUCHE, est autorisée à exploiter 143 ha 77 a 05 ca de terres, sur les communes de Mennecy et Chevannes.

#### Article 2

La présente décision ne vaut pas accord des propriétaires. Elle ne préjuge en rien de leurs intentions sur le devenir définitif des terres. Le bénéficiaire de la décision d'autorisation d'exploiter doit obtenir l'accord des propriétaires pour mettre en valeur les biens objet de la présente autorisation d'exploiter.

#### Article 3

Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- soit un recours gracieux devant le préfet ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture,

- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours, accessible sur le site www.telerecours.fr.

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau rejet exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles.

#### Article 4

DRIAAF Ile-de-France – 18 avenue Carnot 94234 - CACHAN Cedex Tél : 01 41 24 17 00

Le secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de France, le directeur départemental des Territoires de l'Essonne et les maires des communes de Mennecy et Chevannes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France et affiché en mairie des communes intéressées.

Fait à Cachan, le

Pour le préfet et par délégation, Le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France

Le directeur régional et interdepartemental adjoint,

Bertrand MANTEROLA

Annexe 1 - Liste des parcelles autorisées à être exploitées par L'EARL DE LA PETITE

DRIAAF Ile-de-France – 18 avenue Carnot 94234 - CACHAN Cedex Tél : 01 41 24 17 00

## FERME DE CHEVANNES, gérée par M.Raphael BOUCHE

Communes	Réf. Cadas- trales	Surface en	Propriétaires
Chevannes	C0020	8,2350	
Chevannes	C0022	2,3915	4
Chevannes	D0004	6,8460	
Chevannes	E0005	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Chevannes	E0008	25 4905	M. Guilbert Denis, M. Guilbert Eric, Mme Durrand
Chevannes	J0081	0.2150	Martine, M. Naudin Gilles, Mme Naudin Marie-Sophie, M. Naudin Michel, Mme Bouchery Marie-José, Mme
Chevannes	J0084		Naudin Geneviève, Mme Guilbert Christianne,
Chevannes	C0018	1,4790	
Chevannes	C0021	0,9855	
Chevannes	C0026	22 2470	
Chevannes	C0041	14,9155	M. Guilbert Denis, M. Guilbert Eric, Mme Durrand
Chevannes	E0010	2,2640	Martine, M. Naudin Gilles, Mme Naudin Marie-
Chevannes	E0011	2,2865	Sophie, M. Naudin Michel, Mme Bouchery Marie-José, Mme Naudin Geneviève, Mme Guilbert Christianne
Chevannes	F0043	17,5205	withe Naddill Genevieve, withe Guilbert Christianne
Chevannes	H0032	3,0750	
Chevannes	J0244	0,0118	
Mennecy	Z0005	3,0380	
Mennecy	Z0007	7,9160	
Mennecy	AK0131	2,3375	M. Guilbert Denis, M. Guilbert Eric, Mme Durrand
Mennecy	ZC0021	2,4870	Martine, M. Naudin Gilles, Mme Naudin Marie-
Mennecy	ZC0022	0,4340	Sophie, M. Naudin Michel, Mme Bouchery Marie-José,
			Mme Naudin Geneviève, Mme Guilbert Christianne
Mennecy	ZC0026	6,4260	
Mennecy	ZC0023	2,0850	Mme Duhec Sandrine, Tutrice de Mme Fuzat Gisèle

DRIAAF Ile-de-France – 18 avenue Carnot 94234 - CACHAN Cedex Tél : 01 41 24 17 00

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France

IDF-2021-06-23-00002

ARRÊTÉ accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles à Monsieur MARTIN CHEVALLIER à SERMAISE au titre du contrôle des structures et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles



## Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la forêt

#### **ARRÊTÉ**

## Accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles à M. MARTIN CHEVALLIER à SERMAISE 91530

au titre du contrôle des structures et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles

### LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment :

- > L'article L312-1 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles,
- > Les articles L331-1 et suivants,
- > Les articles R312-1 et suivants,
- > Les articles R331-1 et suivants,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu le décret 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles et au contrôle des structures des exploitations agricoles,

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant le modèle d'arrêté préfectoral portant schéma directeur régional des exploitations agricoles,

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant les modalités de calcul des équivalences par type de production, région naturelle ou territoire pour l'établissement du schéma directeur régional des exploitations agricoles,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 juin 2016 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Île-de-France,

Vu l'arrêté préfectoral IDF-n° 2020-08-17-008 du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Benjamin BEAUSSANT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative ;

DRIAAF Ile-de-France – 18 avenue Carnot 94234 - CACHAN Cedex Tél : 01 41 24 17 00

Vu l'arrêté préfectoral IDF-021-04-02-00011 du 2 avril 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative;

M. Martin CHEVALLIER dont le siège social se situera à SERMAISE 91530, souhaitant s'installer en agriculture ;

Vu l'information portée à la connaissance des membres de la section économie des exploitations agricoles de la Commission départementale d'orientation et de l'agriculture de l'Essonne, par voie dématérialisée, le 23/04/2021.

#### **CONSIDÉRANT:**

- L'absence de candidature concurrente suite à la publicité du 23/03/2021;
- La situation de M. Martin CHEVALLIER :
  - qui dispose de la capacité agricole ;
  - qui souhaite s'installer avec la dotation jeune agriculteur;
  - qui souhaite exploiter la totalité des terres exploitées antérieurement par M. Franck CHEVALLIER, soit 208 ha 34 a 38 ca (voir en annexe les références des parcelles) situées sur les communes de Roinville-sous-Dourdan, Dourdan, Saint-Chéron, Saint-Cyr-sous-Dourdan, Sermaise;
  - qui entend poursuivre le développement de l'entreprise ;
- Qu'en conséquence, dès lors, que cette opération conduirait à mettre en valeur une surface de 208 ha 34 a 38 ca ;
  - la demande est conforme aux orientations du SDREA d'Île-de-France, et notamment celles ayant pour objectif:
    - de soutenir l'installation et la transmission des exploitations agricoles pour assurer le renouvellement intergénérationnel ;
    - de permettre le maintien de l'emploi en milieu rural;
    - consolider ou maintenir l'exploitation afin de permettre à celles-ci d'atteindre ou de conserver une dimension économique viable;
- Que l'opération envisagée par M. Martin CHEVALLIER, figure en priorité n°1 a) au schéma directeur régional des exploitations agricoles d'Île-de-France, soit l'installation avec la Dotation jeune agriculteur.

DRIAAF Ile-de-France – 18 avenue Carnot 94234 - CACHAN Cedex Tél: 01 41 24 17 00

## ARRÊTE

#### Article 1er

M. Martin CHEVALLIER est autorisé à exploiter 208 ha 34 a 38 ca (voir en annexe les références des parcelles) situées sur les communes de Roinville-sous-Dourdan, Dourdan, Saint-Chéron, Saint-Cyr-sous-Dourdan, Sermaise.

#### Article 2

La présente décision ne vaut pas accord des propriétaires. Elle ne préjuge en rien de leurs intentions sur le devenir définitif des terres. Le bénéficiaire de la décision d'autorisation d'exploiter doit obtenir l'accord des propriétaires pour mettre en valeur les biens objet de la présente autorisation d'exploiter.

#### Article 3

Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification : - soit un recours gracieux devant le préfet ou un recours hiérarchique devant le ministre de

- soit un recours gracieux devant le prefet ou un recours nierarchique devant le ministre d l'agriculture,
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours, accessible sur le site www.telerecours.fr.

  Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau rejet exprès ou tacite (par

absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles.

#### Article 4

Le secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de France, le directeur départemental des Territoires de l'Essonne et les maires des communes de Roinville-sous-Dourdan, Dourdan, Saint-Chéron, Saint-Cyr-sous-Dourdan, Sermaise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France et affiché en mairie des communes intéressées.

Fait à Cachan, le

Pour le préfet et par délégation, Le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France

Le directeur régional et interdépartemental adjoint,

Bertrand MANTEROLA

Annexe 1 - Liste des parcelles autorisées à être exploitées par M. Martin CHEVALLIER

DRIAAF Ile-de-France – 18 avenue Carnot 94234 - CACHAN Cedex Tél : 01 41 24 17 00

#### M. Chwaller Harrin

11	C
NI	-
1	-

		S	ĪĪ				s		•
' PROPRIÉTAIRES	COMMUNE	CT.	N°	sau en ha	PROPRIÉTAIRES	COMMUNE	E C T	N°	sau on ha
M. CHEVALLIER FRANCK	ROINVILLE SOUS DOURDAN	Α	345	0 ha 11 a 10 ce	M. CHEVALLIER FRANCK	ST CYR SOUS DOL	Ime an	-	44-40-00
M. CHEVALLIER FRANCK	ROINVILLE SOUS DOURDAN	Α	353		M. CHEVALLIER FRANCK	SERMAISE	A V	18	111010000
M. CHEVALLIER FRANCK	ROINVILLE SOUS DOURDAN	A	481		M. CHEVALLIER FRANCK		10	542	
M. CHEVALLIER FRANCK	ROINVILLE SOUS DOURDAN	la.	482		M. CHEVALLIER FRANCK	SERMAISE	A	548	
M. CHEVALLIER FRANCK	ROINVILLE SOUS DOURDAN	A	811		M. CHEVALLIER FRANCK	SERMAISE	Α	739	
M. CHEVALLIER FRANCK	ROINVILLE SOUS DOURDAN	A	691		M. CHEVALLIER FRANCK	SERMAISE	В	587	
M. CHEVALLIER FRANCK	ROINVILLE SOUS DOURDAN	A	697		M. CHEVALLIER FRANCK	SERMAISE	C	284	
M. CHEVALLIER FRANCK	ROINVILLE SOUS DOURDAN	В.	338		M. CHEVALLIER FRANCK	SERMAISE	C	422	
M. CHEVALLIER FRANCK	ROINVILLE SOUS DOURDAN	В	342			SERMAISE	C	1371	
M. CHEVALLIER FRANCK	ROINVILLE SOUS DOURDAN	В	354		M. CHEVALLIER FRANCK	SERMAISE	C	1430	
M. CHEVALLIER FRANCK	ROINVILLE SOUS DOURDAN	8	355		. CHEVALLIER FRANCK	SERMAISE	C	1431	0 ha 16 e 84 ca
M. CHEVALLIER FRANCK	ROINVILLE SOUS DOURDAN	В	354		M. CHEVALLIER FRANCK	SERMAISE	E	- 4	0 ha 07 a 00 ca
M. CHEVALLIER FRANCK	ROINVILLE SOUS DOURDAN	В	407		M. CHEVALLIER FRANCK	SERMAISE	E	88	0 ha 38 a 20 ca
M. CHEVALLIER FRANCK	ROINVILLE SOUS DOURDAN	В	-		M. CHEVALLIER FRANCK	SERMAISE	E	67	0 he 04 a 70 ca
M. CHEVALLIER FRANCK	ROINVILLE SOUS DOURDAN	8	415		M. CHEVALLIER FRANCK	SERMAISE	E	960	0 ha 14 a 49 ca
M. CHEVALLIER FRANCK	ROINVILLE SOUS DOURDAN	-	448		M. CHEVALLIER FRANCK	SERMAISE	E.	951	0 ha 14 a 49 ca
M. CHEVALLIER FRANCK	ROINVILLE SOUS DOURDAN	B	447		M. CHEVALLIER FRANCK	SERMAISE	E	952	0 ha 14 a 49 ca
M. CHEVALLIER FRANCK	ROINVILLE SOUS DOURDAN	-	448		M. CHEVALLIER FRANCK	SERMAISE	E	953	0 ha 14 a 48 ca
M. CHEVALLIER FRANCK	ROINVILLE SOUS DOURDAN .	В	455		A. CHEVALLIER FRANCK	SERMAISE	ZA	41	0 ha 28 a 00 ca
M. CHEVALLIER FRANCK	ROINVILLE SOUS DOURDAN	8	458		M. CHEVALLIER FRANCK	SERMAISE	ZA	130	0 ha 31 a 98 ca
M. CHEVALLIER FRANCK	ROINVILLE SOUS DOURDAN	C	229		A. CHEVALLIER FRANCK	SERMAISE	ZB	3	0 ha 15 a 00 ca
M. CHEVALLIER FRANCK		C	487		I. CHEVALLIER FRANCK	SERMAISE	28	80	'3 ha 95 a 30 ca
M. CHEVALLIER FRANCK	ROINVILLE SOUS DOURDAN	XH	4		I. CHEVALLIER FRANCK	SERMAISE	ZB	-81	2 ha 31 a 10 ca
M. CHEVALLIER FRANCK	ROINVILLE SOUS DOURDAN	жн	4		. CHEVALLIER FRANCK	SERMAISE	20	50	4 ha 09 a 70 ca
M. CHEVALLIER FRANCK	ROINVILLE SOUS DOURDAN	ZA	7		I. CHEVALLIER FRANCK	SERMAISE	21	49	2 ha 71 a 22 ca
M. CHEVALLIER FRANCK	ROINVILLE SOUS DOURDAN	ZA	24		I. CHEVALLIER FRANCK	SERMAISE	ZM	21	6 ha 43 a 00 ca
M. CHEVALLIER FRANCK	ROHVILLE SOUS DOURDAN	ZA	26		I, CHEVALLIER FRANCK	SERMAISE	ZA	32	0 he 53 a 40 ca
M. CHEVALLIER FRANCK	ROINVILLE SOUS DOURDAN ROINVILLE SOUS DOURDAN	ZA	35		I. CHEVALLIER FRANCK	SERMAISE	ZA	85	0 he 18 a 30 ca
M. CHEVALLIER FRANCK		Z8	2		. CHEVALLIER FRANCK	SERMAISE	ZM	16	0 ha 10 a 50 ca
M. CHEVALLIER FRANCK	ROINVILLE SOUS DOURDAN ROINVILLE SOUS DOURDAN	ZB	8		. CHEVALLIER FRANCK	8ERMAISE	ZA .	31	0 ha 53 a 80 ca
M. CHEVALLIER FRANCK		ZB	8		. CHEVALLIER FRANCK	SERMAISE	ZM	15	0 he 18 a 60 ca
M. CHEVALLIER FRANCK	ROINVILLE SOUS DOURDAN ROINVILLE SOUS DOURDAN	J/B	9		. CHEVALLIER FRANCK	SERMAISE	E	1087	0 ha 18 a 07 ca
M. CHEVALLIER FRANCK		ZB	9		. CHEVALLIER FRANCK	SERMAISE	E	694	0 ha 10 a 50 ca
M. CHEVALLIER FRANCK	ROINVILLE SOUS DOURDAN	ZB	21		. CHEVALLIER FRANCK	SERMAISE	E	7	0 ha 28 a 10 ca
M. CHEVALLIER FRANCK	ROINVILLE SOUS DOURDAN ROINVILLE SOUS DOURDAN	ZB	25		. CHEVALLIER FRANCK	SERMAISE	E	406	. 0 ha 11 a 45 ca
M. CHEVALLIER FRANCK	ROINVILLE SOUS DOURDAN	ZE	32		CHEVALLIER FRANCK	SÉRMAISE	E	693	0 ha 24 a 10 ca
M. CHEVALLIER FRANCK	ROINVILLE SOUS DOURDAN	-	14		CHEVALLIER FRANCK	SERMAISE	E	695	0 ha 29 a 65 ca
M. CHEVALLIER FRANCK	ROINVILLE SOUS DOURDAN	ZD	14		CHEVALLIER FRANCK	8ERMAISE	E	696	0 he 12 a 40 ca
M. CHEVALLIER FRANCK	ROINVILLE SOUS DOURDAN	11000	17		CHEVALLIER FRANCK	SERMAISE	Ē	697	0 ha 12 s 95 ca
M. CHEVALLIER FRANCK	ROINVILLE SOUS DOURDAN	2D	31		CHEVALLIER FRANCK	SERMAISE	Ε	698	0 ha 11 a 35 ca
M. CHEVALLIER FRANCK	ROINVILLE SOUS DOURDAN	ZB ZB	18		CHEVALLIER FRANCK	SERMAISE	E	799	0 ha 12 a 30 ca
M. CHEVALLIER FRANCK	ROINVILLE SOUS DOURDAN	ZB	22		CHEVALLIER FRANCK	SERMAISE	E	980	· 0 he 17 a 12 ca
M. CHEVALLIER FRANCK	ROINVILLE SOUS DOURDAN		. 55		CHEVALLIER FRANCK	SERMAISE	E	1078	0 ha 01 a 68 ca
M. CHEVALLIER FRANCK	ROINVILLE SOUS DOURDAN	Α.	463		CHEVALLIER FRANCK	SERMAISE	21	48	3 he 57 a 93 ca
M. CHEVALLIER FRANCK	ROINVILLE SOUS DOURDAN	ZB	484		CHEVALLIER FRANCK	SERMAISE	ZI	47	3 ha 57 a 93 ca
M. CHEVALLIER FRANCK	DOURDAN DOURDAN		30		CHEVALLIER FRANCK	SERMAISE	ZI:	48	3 ha 57 a 92 da
M. CHEVALLIER FRANCK	DOURDAN	YC	19		CHEVALLIER FRANCK	VAL ST GERMAIN	ZE	3	1 ha 79 a 50 ca
M. CHEVALLIER FRANCK		YC.	20	1 ha 02 a 00 ca					
M. CHEVALLIER FRANCK		ZA	96	0 ha 26 a 00 ca					
M. CHEVALLIER FRANCK	The state of the s	ZB	18	0 ha 81 a 30 ca					
M. CHEVALLIER FRANCK		20	19	3 ha 41 a 60 ca					
M. CHEVALLIER FRANCK		ZA	14	1 ha 40 a 20 ca					
OI MANUER FRANCK	ST CYR SOUS DOURDAN	ZA	15	0 ha 28 a 70 ca					

DRIAAF Ile-de-France – 18 avenue Carnot 94234 - CACHAN Cedex Tél : 01 41 24 17 00

## M. Chevallier Hartin

213

		8					8		-
PROPRIÉTAIRES	COMMUNE	C T	N*	sau en ha	PROPRIÉTAIRES	COMMUNE	CT	N°	sau en ha
Mme CHEVALLIER LINE	ROINVILLE SOUS DOURDAN	A	616	0 ha 09 a 25 ca	Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	168	D he 04 a 00 d
Mme CHEVALLIER LINE	ROINVILLE SOUS DOURDAN	В	- 360	0 ha 26 a 20 ca	Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	171	0 ha 03 = 65
Mme CHEVALLIER LINE	ROINVILLE SOUS DOURDAN	8	356		Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	· E	174	0 ha 01 a 95
Mme CHEVALLIER LINE	ROINVILLE SOUS DOURDAN	В	367		Mms CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	416	0 ha 04 a 75
Mme CHEVALLIER LINE	ROINVILLE SOUS DOURDAN	В	358		Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	417	0 ha 03 a 15
Mme CHEVALLIER LINE	ROINVILLE SOUS DOURDAN	В	359		Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	418	0 ha 04 a 15
Mme CHEVALLIER LINE	ROINVILLE SOUS DOURDAN	В	350		Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	419	0 ha 07 a 88 i
Mme CHEVALLIER LINE	ROINVILLE SOUS DOURDAN	В	381		Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	420	0 ha 18 a 50 d
Mme CHEVALLIER LINE	ROINVILLE SOUS DOURDAN	8	406		Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	421	0 ha 08 a 05 d
Mme CHEVALLIER LINE	ROINVILLE SOUS DOURDAN	8	409		Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	424	0 ha 08 a 80 d
Mme CHEVALLIER LINE	ROINVILLE SOUS DOURDAN	В	457		Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	100.1	
Mme CHEVALLIER LINE	ROINVILLE SOUS DOURDAN	В	456		Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	425	0 ha 04 a 10 c
Mme CHEVALLIER LINE	ROINVILLE SOUS DOURDAN	В	472		Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E E	100.00	0 he 04 a 80 c
Mme CHEVALLIER LINE	ROINVILLE SOUS DOURDAN	В	- 1199		Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	427	0 ha 08 a 80 c
Mme CHEVALLIER LINE	ROINVILLE SOUS DOURDAN	XA	4		Mme.CHEVALLIER LINE	SERMAISE		428	0 ha 08 a 60 d
Mme CHEVALLIER LINE	ROINVILLE SOUS DOURDAN	ZA.	18		Mme CHEVALLIER LINE		E	429	0 ha 03 a 95 d
Mme CHÉVALLIER LINE	ROINVILLE SOUS DOURDAN	ZA:	21		Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	Ε	824	0 ha 24 a 39 c
Mme CHEVALLIER LINE	ROINVILLE SOUS DOURDAN	719	4		Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	ZA	44	0 ha 75 a 30 c
Mme CHEVALLIER LINE	ROINVILLE SOUS DOURDAN	ZB.	34			SERMAISE	ZA	46	O ha 92 a 90 c
Mme CHEVALLIER LINE	ROINVILLE SOUS DOURDAN	ZD	70		Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	В	2332	0 he 22 a 09 c
Mme CHEVALLIER LINE	ROINVILLE SOUS DOURDAN	20	22		Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	C	762	D ha 03 a 60 d
Mma CHEVALLIER LINE	ROINVILLE SOUS DOURDAN	B	414		Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	С	769	0 he 04 e 56 c
Mme CHEVALLIER LINE	ROINVILLE SOUS DOURDAN	XA	7	Control Contro	Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	C	818	0 ha 07 is 70 c
Mme CHEVALLIER LINE	ROINVILLE SOUS DOURDAN	28			Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	D	1540	0 ha 04 a 00 c
Vitto CHEVALLIER LINE	ROINVILLE SOUS DOURDAN		19		Mme-CHEVALLIER LINE	SERMAISE	D	1541	0 ha 02 a 05 b
Wime CHEVALLIER LINE		26	52		Mma CHEVALLIER LINE	SERMAISE	D	1543	0 ha 08 a 10 c
Ime CHEVALLIER LINE	ROINVILLE SOUS DOURDAN	A	813		Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	D	1549	0 ha 89 a 60 c
Mmo CHEVALLIER LINE	ROINVILLE SOUS DOURDAN	В	366		Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	D	1582	0 ha 01 a 20 a
MITTO CHEVALLIER LINE	ROINVILLE SOUS DOURDAN	-	344		Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	25	0 ha 02 à 35 c
Ame CHEVALLIER LINE		A			Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	27	0 ha 05 a 75 d
Ime CHEVALUER LINE	ROINVILLE SOUS DOURDAN ROINVILLE SOUS DOURDAN	28	23		Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	Ε.	59	0 ha 00 a 45 o
Ame CHEVALLIER LINE	DOURDAN .	28	42		Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	. 63	0 ha 00 a 95 c
Ame CHEVALLIER LINE	ST CYR SOUS DOURDAN	YC	12		Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	381	0 ha 05 a 10 o
Ime CHEVALUER LINE	ST CYR SOUS DOURDAN	ZB	16		Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	408	0 he 23 e 80 c
Ame CHEVALLIER LINE	ST CYR SOUS DOURDAN	20	17		Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	414	0 ha 04 a 70 o
Ime CHEVALLIER LINE		Z0	18		Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE .	E	415	0 ha 08 a 05 c
Ima CHEVALLIER LINE	SERMAISE SERMAISE	E.	12		Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	422	0 ha 04 a 50 c
Ame CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	54		Amo CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	423	0 ha 07 a 45 cr
Ime CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	62		Ame CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	430	0 he 02 e 85 ca
Ime CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	66		Ame CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	492	0 ha 24 a 30 ca
Ime CHEVALLIER LINE		E .	70		Ame CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	713	0 he 11 a 70 m
Ime CHEVALLIER LINE		E	71		Áme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	718	0 ha 08 a 35 ca
Ime CHEVALLIER LINE		E			Ime CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	722	0 ha 45 a 25 ca
Ime CHEVALLIER LINE			72		Ame CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	759	0 ha 05 a 40 ca
me CHEVALLIER LINE		E.	73	The state of the s	Ame CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	760	0 ha 01 a 20 co
me CHEVALLIER LINE		E	74		fme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	761	0 ha 11 a 55 ca
me CHEVALLIER LINE		E			Ame CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	762	0 ha 09 a 05 ca
me CHEVALLIER LINE	W-11	E	76		Ime CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	763	0 ha 10 e 75 ce
ING CHEVALLIER LINE		E			Ime CHEVALLIER LINE	SERMAISE	Ė	764	0 ha 00 a 55 to
Me CHEVALLIER LINE		E	78	The second secon	Ime CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	822	0 ha 10 a 85 ca
me CHEVALLIER LINE		E	155		Ime CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	823	D ha 05 a 32 ca
me CHEVALLIER LINE		E	162		me CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	957	0 hs 04 a 08 cs
IN ALIFARPIEK PIME	OERMAIGE	E	165	U na 04 a 00 ca M	me CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	ggg	0 ha 01 a 60 pa

DRIAAF Ile-de-France – 18 avenue Carnot 94234 - CACHAN Cedex Tél : 01 41 24 17 00

M. Chevallier Markin

3/3

PROPRIÈTAIRES	COMMUNE	E C T	No-	eau en ha	PROPRIÉTAIRES	COMMUNE	E C T	N°	eau en hạ
Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	1145	D ha 09 a 22	Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	55	0 he 00 a 96
Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE.	E	1148		Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	58	0 110 00 0 00
Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E	1147		Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	ZA	108	
Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	E.	1149		Mms MICHEL NICOLLE	SERMAISE	E	28	011001000
Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	ZA	45		Mme CAVAGGION Catelinelle	SERMAISE	DA.	100	
Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE .	ZA.	47		M. DUMONT BERNARD	SERMAISE	ZA	71	0 hs 11 a 50
Mme CHEVALLIER LINE	BERMAISE	ZA	72		Mme DORSE COLETTE et GERBER		100	13	0 ha 09 a,60
Mms CHEVALLIER LINE	SERWAISE	ZB	8	D ha 66 a 00 c	Mme LE THEULE M. THERESE	SERMAISE	ZA:	18	0 he 12 a 20
Mme CHEVALLIER L'NE	ERMAISE	28	18		Mme LE THEULE M. THERESE	SERMAISE	A	479	.0 ha 14 a 40
Mme CHEVALLIER LINE.	SERMAISE	75	1			SERMAISE	ja.	847	C ha 05 a 45
Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	Z	21		Mme LE THEULE M. THÈRESE	SERMAISE	A	587	0 ha 25 a 50
Mroe CHEVALLIER LINE	SERMAISE	2M			a Mme LE THEULE M. THERESE	SERMAISE	28	8	- 0 ha 16 a 50
Mme CHEVALUER LINE	SERMAISE	100	7		a Mme LE THEULE M. THERESE	SERMAISE	· ZK	12	1 ha 88 a 50
Mme CHEVALLIER LINE		E	997		Mme LE THEULE M. THERESE	SERMAISE	280	16	1 ha 03 a 98
Mme CHEVALUER LINE	SERMAISE	E	1001		a Mme LE THEULE M. THERESE	SERMAISE	ZK	19	0 he 03 a 55
	SERMAISE	E	1003	0 ha 01 a 40 c	Mme LE THEULE M. THERESE	SERMAISE	ZM	9	0 ha 55 a 10
Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	23	50	3 ha 64 a 35 c	Mme LE THEULE M. THERESE	SERMAISE	-2M	9	1 he 65 a 30
Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	25	53	0 ha 00 a 32-c	Mme LE THEULE M. THERESE	SERMAISE	ZA.	12	0 he 07 e 30
Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	2M	11		M. DESPREZ PASCAL	SERMAISE	-	- 100	
Mme CHEVALLIER LINE	ŚERMAISE	214	11		aM. DESPREZ PASCAL		A	402	0 ha 62 a 80
Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	ZM .	13		M. DESPREZ PASCAL	SERMAISE	A	4/23	0 ha 08 a 25 d
Mme CHEVALLIER LINE	SERMAISE	ZM	13		M. DESPREZ PASCAL	SERMAISE	A	441	0 ha 43 a 45 a
Mme CHEVALLIER LINE	LE VAL ST GERMAIN	75E	. 4			SERMAISE	E	11	0 ha 21 a 50 c
Mme CHEVALLIER LINE	LE VAL ST GERMAIN	26	. 9		M. DESPREZ PASCAL	SERMAISE	Ę	13	0 he 11 a 75 c
Vime CHEVALLIER LINE	LE VAL ST GERMAIN	2E	-		M. DESPREZ PASCAL	SERMAISE	E	26	0 ha 02 a 80 c
BC ELEVAGE DU MOULIN	ROINVILLE SOUS DOURDAN	The state of the s	8		M. DESPREZ PASCAL	SERMAISE	E	81	0 ha 00 a 30 d
ROCH		В	343		M. DESPREZ PASCAL	SERMAISE	E	62	0 ha 28 a 10 c
TO OTHER DESIGNATION OF THE PERSON OF THE PE	ROINVILLE SOUS DOURDAN	ZB	14		M. DESPREZ PASCAL	SERMAISE	26	31	1 ha 78 e 90 c
ALLA/RE-LIMOSGES ELISABETH	ROINVILLE SOUS DOURDAN	A	730		M. DESPREZ PASCAL	SERMAISE	234	8	1 ha 88 a 30 c
LLAIRE-LIMOSGES ELODIE	· ROINVILLE SOUS DOURDAN	A :	340	0 ha 05 a 95 ca	Mme GRY DENISE	SERMAISE	0	1542	0 ha 05 a 40 c
ALLAIRE-LIMOSGES GUILLAUME	ROINVILLE SOUS DOURDAN				M. ETOC - Mme MASMONTET F	SERMAISE	A	440	0 ha 63 a 75 o
LLAIRE-LIMOSGES YOLANDE Ame Blissy et Ame TEYSSEIRE MICHELLE	ROINVILLE SOUS DOURDAN ROINVILLE SOUS DOURDAN				M. ETOC - Mme MASMONTET F	SERMAISE	E	1041	0 ha 38 e 03 ca
LONDEAU MARIE THERESE	ROINVILLE SOUS DOURDAN	A	837	' O he 35 a 35 ce	M. ETOC - Mme MASMONTET F	SERMAISE	A.	564	C ha 19 a 40 o
CHEVALLIER JEAN PAUL	ROINVILLE SOUS DOURDAN		38		M. ETOC - Mme MASMONTET F	SERMAISE	E	79	0 he 43 e 45 c
HEVALLIER JEAN PAUL	ROINVILLE SOUS DOURDAN	A	51			SERMAISE	E	80	0 ha 02 a 80 c
HEVALLIER JEANINE	ROINVILLE SOUS DOURDAN	m	01	O hai do a 30 da	M. ETOC - Mme MASMONTET P	SERMAISE	E	153	0 ha 18 a 60 c
HEVALLIER JEAN LUC	ROINVILLE SOUS DOURDAN	+ +	_		M. ETOC - Mme MASMONTET F	SERMAISE	E	158	0 ha 03 a 40 c
Isdame LEPLATRE .	SERMAISE	-	432		M. ETOC - Mme MASMONTET F	SERMAISE	E	1021	0 ha 24 z 80 ci
ladamo LEPLATRE	ROINVILLE SOUS DOURDAN	E			M. ETOC - Mms MASMONTET F	SERMAISE	E	1049	0 he 43 a 77 ca
ledame LEPLATRE		0	844		M. ETOC - Mme MASMONTET F.	SERMAISE	AZA:	30	1 ha 05 a 60 ca
	ROINVILLE SOUS DOURDAN	В	388	-0 ha 27 a 85 ca	M. ETOC - Minte MASMONTET F	SERMAISE	ZA	42	0 he 70 e-00-ca
Ime LAUMONIER Gislaine	ROINVILLE SOUS DOURDAN	ň.	237	0 ha 07 a 25 ca	M. ETOC - Mme MASMONTET F	SERMAISE	28	20	0 ha 89 a 40 ca
Ime LAUMONIER Gislaine	ROINVILLE SOUS DOURDAN	A	694	0 ha 10 a 35 ca	M, ETOC - Mme MASMONTET F	SERMAISE	ZB	82	0 he 71 a 40 ca
ime LAUMONIER Ghasine	ROINVILLE SOUS DOURDAN	Α	696	0 ha 25 a 80 ca	M. ETOC - Mme MASMONTET F	SERMAISE	28	63	0 ha 38 a 00 ca
me LAUMONIER Gislaine	ROINVILLE SOUS DOURDAN	Ð	339		M. ETOC - Mms MASMONTET F	SERMAISE	2K	8	5 he 08 a 30 cs
me LAUMONIER GHaine	ROINVILLE SOUS DOURDAN	В	463		M. ETOC - Mme MASMONTET F	SERMAISE	ZM	5	
me LAUMONIER Gleiaine	ROINVILLE SOUS DOURDAN	ZA I	. 28		M. LECLANCHER FRE DERIC	SERMAISE	E	29	2 ha 04 a 00 ca
me LECLERT ROLANDE	ROINVILLE SOUS DOURDAN	В	368		M. LECLANCHER FREDERIC	-			0 hm 30 a 85 ca
me SIRET MURIELLE	ROINVILLE SOUS DOURDAN	C	425		M. et Mme BALDERACCHI A	5ERMAISE	E		O ha 13 a 30 ca
me SIRET MURIELLE	ROINVILLE SOUS DOURDAN	ZA	22	0 ha 51 a 50 ca	M. BULION SALDERACCHI A	SERMAISE	E	83 0	) ha 25 a 70 oa
me REVERSE Françoise	ST CYR SOUS DOURDAN	ZA	17			SERMAISE	ZB	7	0 hs 17 s 00 cs
me CHEVALLIER CLAUDINE	ST CYR SOUS DOURDAN	ZA			W. at Mme-ZIMMERMAN D et G	SERMAISE	E	512	0 ha 30 a 00 ca
me BOUDON BERNADETTE	SERMAISE .	ZA ZA	16		M. ROUSSEAU YVES	SERMAISE	731	27	D he 49 a 10 ca
BOUDON DAMIEN		The latest lates	23		fime DUARTE ALVES ISABELLE	SERMAISE	ZB	4	0 ha 04 a 50 ca
	SERMAISE	ZA	18		fime, DUARTE ALVES ISABELLE	SERMAISE	28		0 he 27 a 80 ca
	SERMAISE	8	590	0 ha 12 a 80 ca l	f. THIBIERGE PIERRE	SERMAISE	E		0 ha 20 a 90 ca
	SERMAISE	В	605	D ha 10 a 05 ca l	fme THIROUIN AGNES	SERMAISE	ZA		0 ha 08 e 70 cm
	SERMAISE SERMAISE	В	1504		II. VIGIER PHILIPPE	SERMAISE -	A	401	0 ha 20 a 10 ça
	SERMAISE	B:	1507	0 ha 03 a 00 ca	LON HON GERAID	SOUS DOURDAN	ZD	21	0 he 47 a 70 ca
	SERMAISE	В	1508						
	SERMAISE		1000	0 ha 13 a 80 ca					
to the same and th		В	1802	0 ha 08 a 65 ca					
		C -	453	D to 02 a 60 ca					
		ZB	1	0 ha 61 a 40 ca					
		28	24	1 ha 36 a 50 ca					
		ZB	25	1 ha 90 a 00 ca					
ne BOUDON BLANDINE	SERMAISE	ZC:	-34	0 ha 20 a 40 ca					

DRIAAF Ile-de-France – 18 avenue Carnot 94234 - CACHAN Cedex Tél : 01 41 24 17 00

DRIAAF Ile-de-France – 18 avenue Carnot 94234 - CACHAN Cedex Tél : 01 41 24 17 00